

M.R.B.C. - A.A.T.L.
Direction de l'Urbanisme
Monsieur François TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 04/PFU/182019
DMS CB/2043-0002/07/-155PU
N/réf. : AVL/ah/BXL-1.4/s415
Annexe : 1 dossier A4

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Eglise Saint-Jean Baptiste au Béguinage. Demande de permis unique pour la restauration des tourelles nord et sud. Avis conforme.
Dossier traité par Mme Ch. Brunko à la D.M.S. et par M. S. De Bruycker à la D.U.

En réponse à votre courrier du 13 juin 2007 sous référence, réceptionné le 18 juin, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 27 juin 2007 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis **favorable sous réserve**.

Lors de l'examen, en 2006, du dossier de restauration des toitures basses de l'église, la Commission avait demandé d'en extraire les travaux aux tourelles. Ceci devait permettre la réalisation d'études plus poussées sur la conservation des décors en stuc existant à l'intérieur de celles-ci. Le dossier actuel répond à cette demande.

Le dégagement des ardoises, des solins et des chenaux laissent apparaître des boiseries attaquées par la pourriture, surtout au niveau des chenaux enclavés contre les murs de la nef et du transept. Il s'avère que la tourelle nord est la plus dégradée des deux et qu'elle présente un basculement significatif. Le haut de la lanterne a perdu sa rigidité, entraînant de légers mouvements de la partie supérieure. Quant à la tourelle sud, elle a gardé toute sa stabilité. Les deux lanternes sont, à l'intérieur, recouvertes de stucs datant de la fin du XVIIe – début XVIIIe siècle. Les deux coupoles sont décorées de hauts-reliefs représentant la Pentecôte et les instruments de la Passion. Au niveau des tambours apparaissent des pilastres supportant une frise sur entablement. Les stucs sont généralement en bon état de conservation. La partie inférieure devra toutefois être partiellement démontée pour permettre d'exécuter les travaux à la charpente des tourelles.

Les charpentes

Les travaux de restauration des charpentes sont calqués sur les méthodes retenues pour la restauration des autres toitures. Selon les études de stabilité, il n'est malheureusement pas possible d'intervenir uniquement par l'extérieur, comme la Commission l'avait demandé. **La C.R.M.S. souscrit donc aux interventions sur les charpentes sous réserve que l'on privilégie le resserrage des éléments au moyen de chevilles en bois plutôt que l'assemblage avec boulons métalliques.**

Les décorations en stuc

L'enlèvement de certains trumeaux et linteaux en bois entraînera le démontage des décors intérieurs qui y correspondent. Par contre, les stucs décoratifs des coupoles pourront être conservés in situ.

Au préalable, l'ensemble sera dépoussiéré et exhaustivement documenté, y compris par des analyses en laboratoire. Les stucs des coupoles seront consolidés par l'arrière ; les fissures et les parties non-adhérentes seront injectées, suite à quoi la coupole sera protégée pendant les travaux structurels.

En raison du risque de dégâts découlant du démontage de certains décors, ces éléments seront au préalable moulés. Les éléments ne pouvant pas être récupérés seront reconstitués à l'identique. Après le remontage des décors l'ensemble subira un traitement général de finition.

La C.R.M.S. approuve les méthodes d'intervention qui sont proposées sous réserve des remarques suivantes :

1/ Le démontage des stucs doit être réalisé avec le plus grand soin, dans l'objectif d'en réduire les pertes au strict minimum.

2/ La reconstitution des décors non récupérables devra se faire à l'identique, aussi bien pour ce qui concerne l'aspect et la composition du matériau que la mise en œuvre (stuc et non staff). Il ne s'agit pas de compléter les décors par des éléments moulés en plâtre mais de 'tracer' les motifs manuellement dans la matière sur base des modèles obtenus par moulage.

3/ Pour chaque phase de la restauration des stucs, les fiches techniques des produits et les essais sur place devront être validés par la Direction des Monuments et des Sites.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président